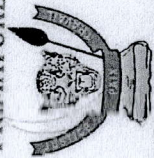


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 182/2023

A LA SOCIETE ATLANTIS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/CGPMP/MJM/2023, conclu avec la Province du Nord-Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux milliards neuf cent cinquante-six millions trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux, septante-six centimes (CDF 2.956.034.482,76) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit, francs congolais vingt mill on= six cent nonante-deux mille deux cent quarante-un, trente-huit centimes (CDF 20.692.241,38).

Fait à Kinshasa, le 17/10/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Directeur Général a.i

Benoît KALIKAT KALEMBE

